

209C0217
FR0010540740-FS0081

9 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EURO DISNEY S.C.A.

(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 9 février 2009, la société Kingdom 5-KR-134, Ltd. (1) (Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société EURO-DISNEY SCA et détenir à cette date et au 9 février 2009, 3 897 649 actions EURO-DISNEY SCA représentant 389 764 900 droits de vote, soit 10% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une opération de reclassement de titres au sein du groupe Kingdom Holding Company par laquelle la société Kingdom 5-KR-135, Ltd (1) a cédé la totalité de sa participation dans EURO-DISNEY SCA au profit du déclarant.

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'opération d'acquisition d'actions réalisée par la société Kingdom 5-KR-134, Ltd. auprès de la société Kingdom 5-KR-135, Ltd constitue un simple reclassement de titres hors marché entre deux sociétés appartenant au même groupe et indirectement contrôlée par HRH Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Alsaud.

La société Kingdom 5-KR-134, Ltd. agit seule, n'envisage pas d'acquérir d'autres actions et/ou le contrôle d'EURO DISNEY SCA, de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme membre du conseil de surveillance. Cette acquisition n'opérant aucune modification dans le contrôle de l'actionnariat de la société EURO-DISNEY SCA, les intentions de l'actionnaire ultime pour les douze mois à venir ne se trouvent pas modifiées ».

(1) Contrôlée au plus haut niveau par HRH Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Alsaud.

(2) Sur la base d'un capital composé de 38 976 490 actions (actions regroupées et non regroupées) représentant 3 897 649 046 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Le 3 décembre 2007, EURO-DISNEY SCA a procédé au regroupement de ses actions, à raison d'une action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro contre 100 actions anciennes.